



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 septembre 2022 (10h05)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
En exercice	: 35	
Présents	: 21	
Votants	: 28	
Convocation et affichage	: 22/09/2022	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	François CHAUVIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER.

Pouvoirs : Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Gilles DUFAUD (pouvoir à Laurent MARCE), Maxime DURAND (pouvoir à Simon PLENET), Denis HONORE (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Christian MASSOLA (pouvoir à Brigitte BOURRET), René SABATIER (pouvoir à Martine OLLIVIER), Laurent TORGUE (pouvoir à Yves FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Ronan PHILIPPE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-359 - RESSOURCES HUMAINES - RESSOURCES HUMAINES -
NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE DES TRANSPORTS ET FIXATION
DE SA REMUNERATION**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Conformément à l'article L2221-14 du Code général des collectivités territoriales, les régies dotées de la seule autonomie financières sont créées, et leur organisation administrative et financière déterminée par délibération de l'assemblée délibérante

Elles sont administrées, pour les régies relevant d'une Communauté d'agglomération, sous l'autorité du Président et du Conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et un directeur désigné dans les mêmes conditions sur proposition du Président.

Par suite de la création de la régie des transports lors du Conseil communautaire du 22 juin, il convient de délibérer pour désigner le directeur et fixer sa rémunération, à compter du 1er septembre 2022, date de la mise en place opérationnelle de la régie.

Le poste de directeur d'une régie gérant un service public à caractère industriel et commercial est obligatoirement un emploi public.

Il est proposé de nommer en qualité de directeur de la régie des transports Monsieur Frédéric BETTON, actuel directeur des transports et de la mobilité d'Annonay Rhône Agglo.

VU l'article L2221-14 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération de mise à jour des statuts de la régie des transports du Conseil communautaire du 22 juin 2022,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

NOMME Monsieur Frédéric BETTON en qualité de directeur de la régie des transports,

DIT que sa rémunération sera basée sur l'indice majoré 675, correspondant à un emploi de catégorie A de la fonction publique territoriale, et que l'intéressé bénéficiera des mêmes primes que les agents de droit public ayant le même niveau de responsabilité,

PRECISE que cette rémunération sera versée à compter du 1^{er} septembre 2022, date de la mise en place opérationnelle de la régie des transports,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération, et le CHARGE d'effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 03/10/22
Affiché le : 04/10/22
Transmis en sous-préfecture le : 03/10/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220929-34925-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET